

UN PÉRIMÈTRE AGRICOLE EN HAUTE-VOLTA GUIEDOUGOU - VALLÉE DU SOUROU

Jean Yves MARCHAL

Géographe O.R.S.T.O.M., Ouagadougou

Le périmètre d'aménagement est situé sur la rive est du Sourou, affluent de la Volta Noire, dans la sous-préfecture de Tougan, à environ deux cents kilomètres, par la route, de Ouagadougou.

De part et d'autre du Sourou, la répartition de la population est différente. La rive ouest (sous-préfecture de Nouna) est pratiquement déserte sur une profondeur de plus de trente kilomètres tandis que, sur la rive est, la population, pour l'essentiel marka (1), atteint des densités voisines de 25 hab/km². Au-delà du peuplement marka, commence le pays samo (2) lequel s'étend jusqu'aux marges occidentales du pays mossi (3) beaucoup plus peuplées (50-70 hab/km²).

Des groupes peul (4) sont cantonnés dans la région. Avec un important cheptel, une partie d'entre eux parcourt les bords du Sourou qui offrent toute l'année des pâturages en abondance à proximité d'une importante réserve d'eau.

C'est cette réserve d'eau pérenne qui fait des rives du Sourou, de surcroît dépourvues de tout vecteur épidémiologique, une zone privilégiée pour un développement agricole.

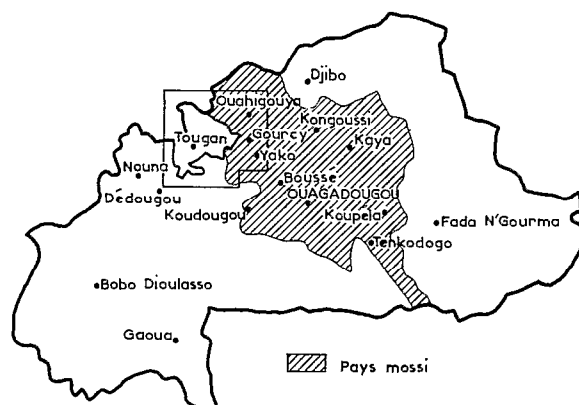


Fig. 1. — Guiedougou, carte de situation.

1. Le projet et l'installation des paysans

Au cours de l'année 1965, le gouvernement de Haute-Volta avait lancé une campagne, soutenue par la Croix Rouge nationale, en faveur de ses

(1) Marka (Dafing) : Originaires du Mandé, installés au xvii^e siècle le long de la vallée du Sourou et dans la boucle de la Volta Noire. Les Marka parlent une langue proche du Bambara. Leur organisation familiale et sociale est également voisine de celle des Bambara. Les Marka sont islamisés.

(2) Samo : Originaires du Mandé-Sud, d'où ils ont été chassés par les Bambara. Ils se sont établis en deux vagues de peuplement (xv^e et xvi^e siècles) entre le Sourou et la région actuellement occupée par les Mossi. On distingue, selon des caractères linguistiques, les Samo Matya (nord-ouest de la sous-préfecture de Tougan), les Maka (arrondissement de Kiembra) et les Marka (sous-préfecture de Toma). Les Samo se sont heurtés, au début du xvii^e siècle aux Mossi qui remontaient le bassin de la Volta Blanche.

(3) Mossi (Mose) : Ils forment le principal groupe ethnique de la Haute-Volta : plus de 2.500.000 personnes pour 5.5 à 6 millions au total. La région occupée par les Mossi s'étend au centre de la Haute-Volta, dans le bassin de la Volta Blanche, de la frontière malienne, au nord, à la frontière ghanéenne, au sud.

(4) Peul : Dans la sous-préfecture de Tougan, ce sont des Dialube Wolarbe, originaires du Fouta-Djalou. Ils constituent les groupements de Lankwé, à l'est, de Da, au sud, et du Sourou à l'ouest.

ressortissants rapatriés du Mali (1). Elle devait aboutir à la mise sur pied d'une opération dite « des cent familles ». Cette dernière consistait à installer des rapatriés sur un périmètre agricole pour y cultiver du riz et du coton. La présence parmi eux d'anciens colons de l'Office du Niger, ayant acquis une certaine compétence en matière de culture irriguée, devait, pensait-on, assurer la réussite de l'opération.

Le choix de l'emplacement du périmètre s'est porté sur la vallée du Sourou au sujet de laquelle de nombreuses études avaient déjà été réalisées.

En effet, de 1952 à 1959, des experts de toutes disciplines s'étaient succédés dans cette région afin d'y proposer les modalités d'une mise en valeur par l'établissement de cultivateurs dogon (2) et surtout mossi. L'idée directrice était d'une part, de déplacer quelques villages dogon du Gondo et de tenter de décongestionner les régions fortement peuplées du pays mossi voisin, notamment la région de Ouahigouya (Yatenga) et d'autre part, de créer un secteur de production agricole moderne dans une zone quasiment vide (rive ouest) en utilisant le lit majeur du Sourou (riziculture de submersion). Bien que concernant des aménagements à petite échelle de même que l'emploi de moyens techniques assez modestes, le projet rejoignait dans ses options les plans qui avaient présidé, au cours des années 20, à l'aménagement du delta intérieur du Niger (Soudan, actuelle république du Mali).

En 1956, ce projet a connu un début de réalisation avec la création d'une station d'essais à Di où devaient être expérimentées dans les conditions hydrauliques naturelles (les crues annuelles du Sourou) et artificielles (irrigation) des cultures vivrières et industrielles. Puis le projet a été abandonné, les plans d'aménagements ont été remis dans leurs cartons et aucune immigration n'a été organisée dans la région.

En 1965-1966, l'opération « cent familles » a suscité à nouveau les espoirs de voir se réaliser le « projet Sourou ». L'opération a reçu du Fond d'Aide et de Coopération (F.A.C.) un financement de 150 millions de Francs CFA pour l'aménagement d'un périmètre irrigué et, de 1967 à 1969, des études complémentaires de celles de la période précédente ont été menées par le Bureau pour le Développement de la Production Agricole (B.D.P.A.). L'objectif, en créant un périmètre agricole, était d'assurer une « avant-garde » en vue de la mise en valeur des terres exondées de la vallée du Sourou par une série de casiers indépendants les uns des autres. Mais, de même que le casier de Di est le seul témoin du premier projet, le nouveau périmètre est, jusqu'à présent, l'unique réalisation que l'on puisse relier à la phase des études complémentaires.

Les terres qui relevaient traditionnellement des villages marka de Lanfiera, Gouran et Yaran (fig. 3) ont été déclarées domaine de l'État et 145 hectares y ont été lotis : trois blocs de 40 ha chacun et un bloc de 25 ha, divisés et parcelles de 5 ares.

Un aménagement hydraulique a été mis en place : un canal de 1,4 km de longueur destiné à amener l'eau du Sourou à une station de pompage qui l'élève de 4 à 8 mètres jusqu'au niveau du circuit d'irrigation (3), une digue en terre compactée pour protéger les aménagements d'une inondation toujours possible, un réseau d'irrigation (3 100 mètres de canaux primaires et 6 600 mètres de canaux secondaires) disposé le long des parcelles de 1 hectare et un réseau de collecteurs pour l'évacuation des eaux.

Par arrêté du 8 décembre 1966, le périmètre a été créé officiellement. Ultérieurement (1968-1970) deux blocs ont été lotis au nord et au sud du périmètre irrigué (fig. 4). Ils constituent les « hors-casiers », sur une zone réservée à l'origine pour une extension possible des aménagements. Ces blocs non irrigués s'étendent l'un et l'autre sur 200 ha et sont divisés en lots de 4 hectares.

(1) Notamment de l'Office du Niger, créé en 1932, pour la mise en valeur du delta intérieur du Niger : casiers irrigués — culture de riz et de coton. Des cultivateurs mossi et samo (ainsi que des Bambara et Minianka, au Soudan) ont été recrutés et placés comme colons pour l'exploitation des terres aménagées. La population en colonat a atteint 23.200 personnes (dont 5.600 Mossi) en 1945 — 20.900 en 1950 — 32.200 en 1959 — 37.200 en 1961 et 32.900 en 1970.

En 1961, l'Office du Niger a été transféré à l'État malien. Cette décision est à l'origine du départ des ressortissants voltaïques qui ont préféré regagner la Haute-Volta plutôt que de se plier aux nouvelles exigences d'exploitation liées aux options socialistes, prises par le gouvernement malien. L'instauration d'une nouvelle monnaie, la chute des cours du paddy et l'intensification de la production cotonnière ont été également des causes de départs. De 1963 à 1968, 7.500 personnes ont quitté l'Office, soit 19 % de la population en colonat, dont 4000 entre 1963 et 1964, parmi lesquelles 2.000 ressortissants voltaïques.

(2) Dogon (ou Habbe, Kado) : habitent le massif gréseux de Bandiagara et quelques gros villages dispersés dans le Seno (« sable ») ou Plaine du Gondo : dépression périphérique située entre le plateau sédimentaire au nord-ouest et le socle cristallin de la région de Ouahigouya, à l'est. La rivière Sourou draine le Gondo.

(3) La station est équipée de trois pompes devant débiter chacune 180 litres/seconde. Signalons que le pompage a été prévu pour une irrigation d'appoint de la culture de coton (pré-irrigation en juin). En fait les besoins ont été modifiés, puisque la rentabilité de la pré-irrigation n'a jamais pu être démontrée et que progressivement le périmètre a été exploité en culture de contre-saison.

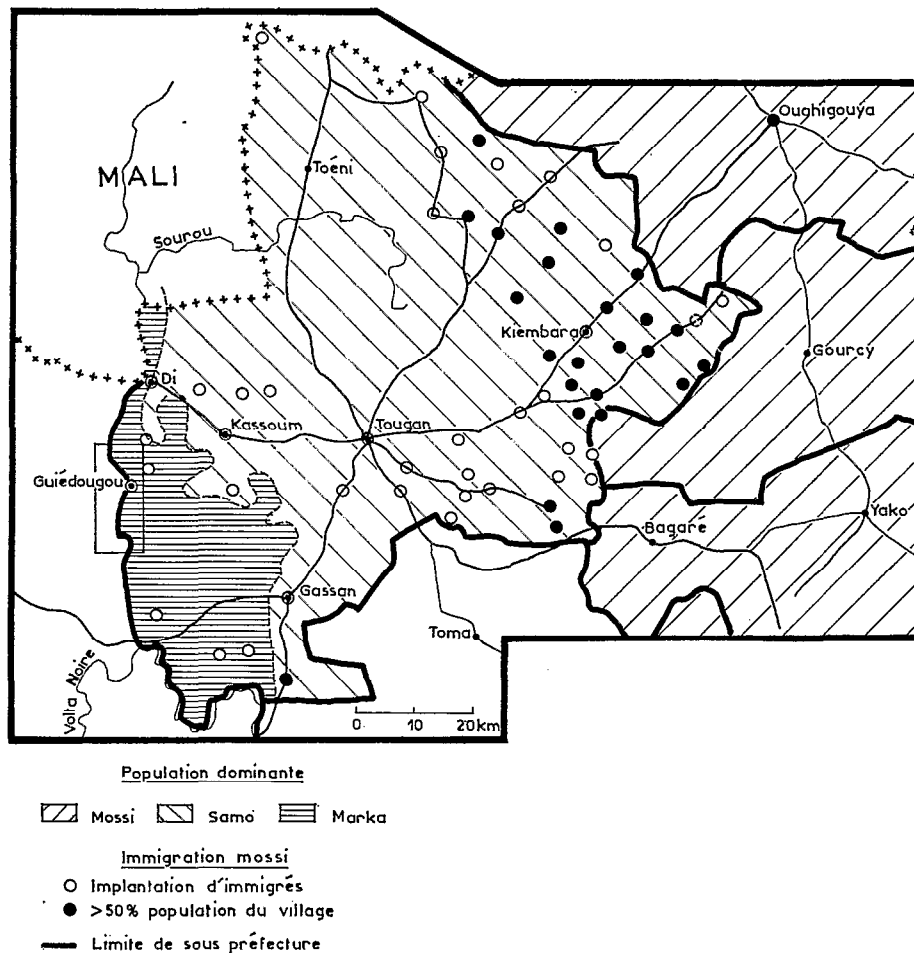


Fig. 2. — La sous-préfecture de Tougan.

Rapidement, les populations ont été informées des travaux en cours et de nombreux agriculteurs ont demandé à participer à l'opération ; 50 ha de coton ont ainsi été mis en exploitation dès juin 1966 alors que les travaux étaient en cours, et à la fin de cette année là 148 familles (862 personnes) étaient groupées au lieu dit Guidougou (en bambara : « village de l'union »), inauguré, après l'installation de quelques familles rapatriées, dès février 1966.

Parmi les 148 familles recensées, 93 d'entre elles, rassemblant 482 personnes, étaient samo ; 52 familles (352 personnes), mossi et 3 familles (28 personnes),

marka. Ce sont donc les Samo du cercle de Tougan (1 ou originaires de ce dernier mais rapatriés du Mali qui se sont présentés les premiers et en plus grand nombre (63 % de l'effectif), suivis des Mossi (35 %) venant soit de l'Office du Niger, soit de la région environnante où ils séjournèrent depuis quelques années (2), soit encore du cercle de Gourcy (fig. 1). Quant aux Marka, issus des villages riverains, ils ont été les moins nombreux (12 %) à se présenter spontanément.

Avant que ne commence réellement la mise en exploitation du périmètre, il apparaît que les rapa-

(1) Les circonscriptions administratives de Haute-Volta sont restées jusqu'en 1974, par ordre d'importance croissante, les postes, les subdivisions et les cercles. Depuis la réforme de juin 1974, les cercles sont devenus sous-préfectures et les subdivisions ainsi que les postes : arrondissements. Plusieurs sous-préfectures forment un département.

(2) Le pays samo est depuis le début du siècle une zone de colonisation agricole mossi : région de Kiembara et est de Toma.

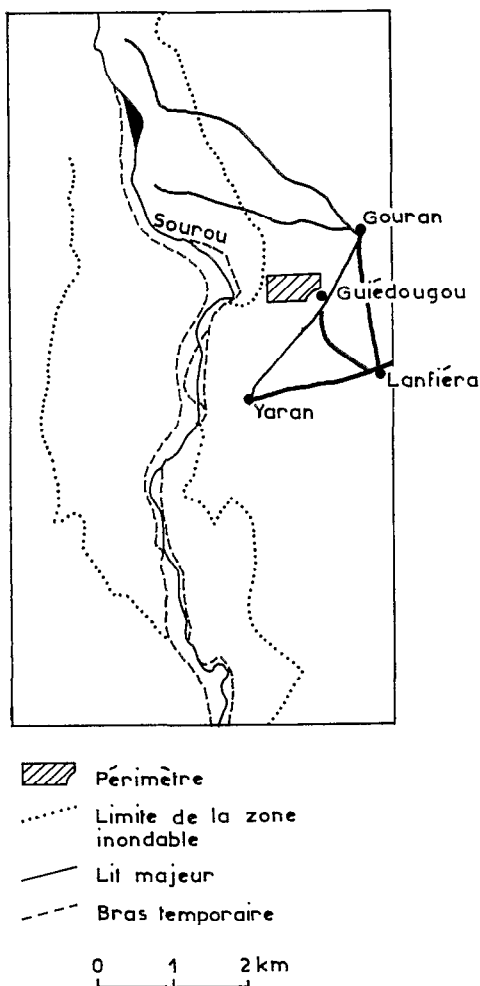


Fig. 3. — Périmètre étudié.

triés du Mali (Samo et Mossi compris) ne représentaient que 25 % de l'effectif installé à Guiédougou. La faiblesse de ce taux, qui a encore diminué les années suivantes (1974 : — 1 %), permet de dire que l'objectif de l'opération « cent familles » n'a pas été atteint.

De toutes façons, les responsables de l'opération ont décidé de faire appel aux populations voisines et, avant que ne débute la saison agricole 1967, des immigrants sont arrivés à Guiédougou, transportés par camions. Les familles se sont installées dans l'espace réservé pour le village : un plan quadrillé en lots de 60 m². Le critère qui présidait à leur répartition sur le terrain était l'ordre d'arrivée. Les colons ont construit de simples huttes puis, à mesure de leurs possibilités, des habitations en banco ; chacun construisant dans le style propre de son groupe ethnique (cf. QUEANT, DE ROUVILLE, 1969,

241-243). Deux quartiers ont été construits : Ouahigouya, habité surtout par les Mossi, et Tougan-Koura où Mossi et Samo cohabitent aujourd'hui. Depuis sa création, Guiédougou est caractérisé par l'instabilité de son peuplement. A la fin de chaque campagne agricole, des familles quittent le village tandis que de nouvelles s'y établissent, sans toutefois que le nombre des arrivées compense celui des départs, (sauf depuis la campagne 1973-1974). Le nombre des familles est passé de 285 (1967) à 240 (1968) ; 239 (1969) ; 221 (1970) ; 170 (1971) ; 155 (1972) et 213 (1973). Notons enfin que le numéro d'ordre des familles inscrites au fur et à mesure de leur arrivée dépasse 400, ce qui est une indication supplémentaire de la mobilité des immigrants.

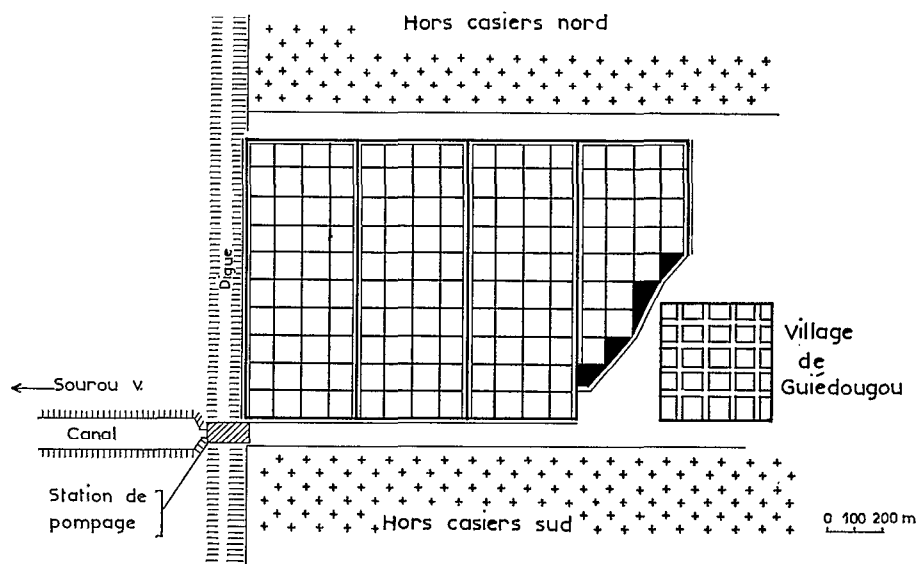
2. L'exploitation et la gestion du casier

2.1. LES STRUCTURES EN PLACE

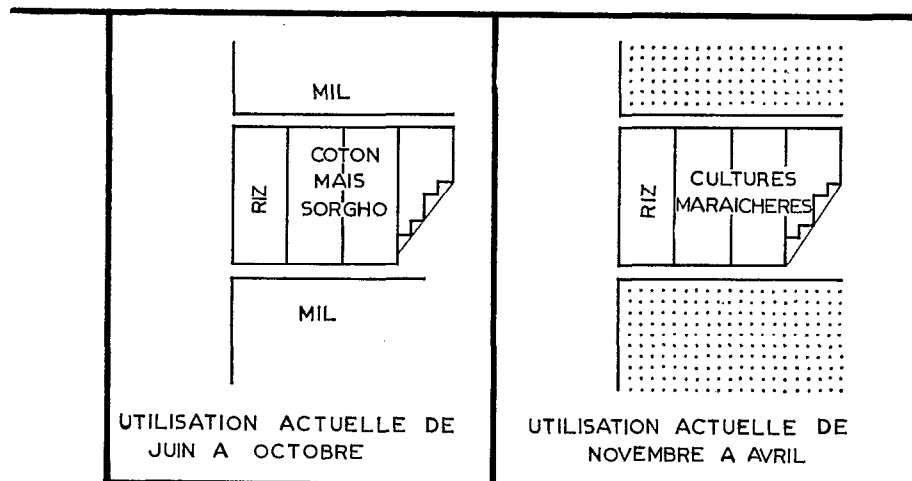
A l'arrivée des premiers colons en 1966, un comité de gestion du périmètre, comprenant six chefs de terre et chefs de village marka ainsi que quatre représentants des usagers, a été constitué sous la présidence du commandant de cercle de Tougan. Ce conseil a procédé en juillet 1967 à une première répartition des terres entre les autochtones (Marka des villages riverains) et les immigrants. Depuis lors, du fait de l'instabilité des usagers, la répartition a été refaite chaque année.

Qu'elle soit mossi, samo ou marka, chaque famille a reçu la première année deux parcelles non planées : l'une pour la culture du riz, à l'intérieur d'un bloc irrigué de 40 ha (fig. 4), l'autre pour la culture du coton, dans un des trois autres blocs (105 ha). La superficie des parcelles variait suivant la composition de la famille de l'exploitant. L'unité de distribution était théoriquement la part de 500 m² ; le chef de famille recevant cinq parts, un homme actif : trois, une femme : deux et un enfant (10-18 ans) : une part. Mais cette formule n'a été réellement appliquée que sur les parcelles de coton. Pour sa part, le bloc rizicole de 40 ha a été simplement divisé entre les familles ; soit la première année : 14 ares de rizière en moyenne par exploitant. En fonction du nombre variable d'usagers, au cours des années suivantes, la surface de la parcelle rizicole a varié : 26 ares par famille en 1972 (155 usagers), 19 ares en 1973 (213 usagers).

Par ailleurs, assez rapidement, la distribution des parcelles non rizicoles s'est faite non plus sur la base stricte du nombre de personnes par exploitation, mais en tenant compte de l'aptitude des exploitants à produire de bonnes récoltes. Actuellement, les superficies octroyées aux usagers sont calculées sur la



CROQUIS DES AMENAGEMENTS



Exemple d'utilisation sur 1 ha par deux coopérateurs

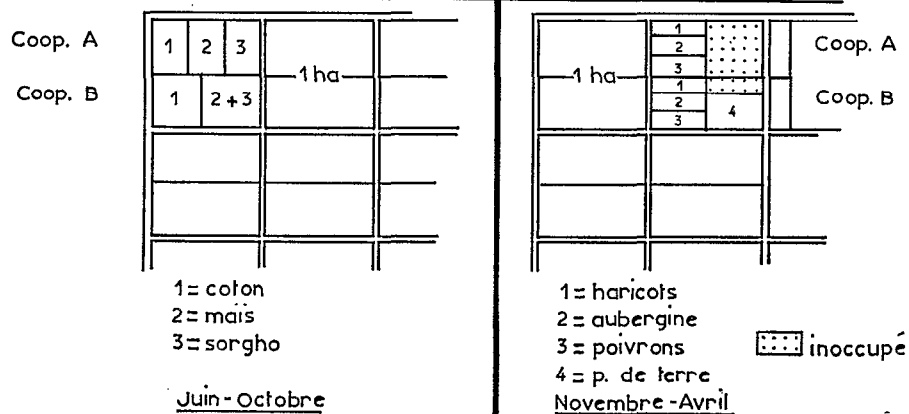


Fig. 4. —

« valeur professionnelle » du chef d'exploitation, après une année d'essai.

On admet généralement qu'une exploitation est représentée, en culture sur casier, par une quarantaine d'ares cultivés en coton (ou coton, maïs, sorgho), une vingtaine d'ares cultivés en riz, et une dizaine d'ares cultivés en oignons, pommes de terre et haricots. En culture hors-casiers, c'est-à-dire sur les lots bornés de part et d'autre du périmètre ainsi que sur des champs « de brousse », il est reconnu que chaque exploitant peut cultiver, en moyenne, un peu moins de trois hectares : 90 ares en coton et 200 ares en mil.

En fait, les superficies cultivées sont très variables d'une exploitation à l'autre et d'une année à l'autre compte tenu d'une part, du nombre et de l'aptitude des exploitants et d'autre part, des directives de production qui décident au début de chaque campagne de l'extension de telle culture aux dépens de telle autre. C'est ainsi que, sur le périmètre, la monoculture du coton a été progressivement remplacée par l'association coton-maïs-sorgho et que cette dernière devrait céder la place, en 1974-1975, à la monoculture du maïs. De même, en culture de contre-saison, les superficies en pommes de terre et oignons sont, depuis 1970, moins étendues qu'auparavant du fait de la part prise par la culture des haricots à laquelle seront associées bientôt celles des aubergines et des poivrons.

Ceci fait que l'exploitation moyenne était représentée en 1969-1970 par : 40 ares de coton, 20 ares de riz, 5 ares de pommes de terre et 8 ares d'oignons et qu'elle est représentée en 1973-1974 par : 46 ares de maïs-coton-sorgho, 13 ares de riz, 6 ares de pommes de terre et d'oignons et 2 ares de haricots.

Le modèle d'exploitation est donc souple ; il s'est adapté aux différents programmes de production successivement définis par les responsables du périmètre aménagé.

Chaque chef de famille, reconnu par le comité de gestion, signe une convention annuelle par laquelle il s'engage « à exploiter ses terres en bon père de famille, dans le but de tendre à l'exploitation rationnelle de son patrimoine », à se procurer au fur et à mesure de ses possibilités l'équipement individuel indispensable à la mise en valeur de ses parcelles

(charrues-paires de bœufs) (1), à respecter les installations d'irrigation, notamment en empêchant la divagation des troupeaux à proximité des ouvrages hydrauliques, à assurer l'entretien du système d'irrigation (réparation des diguettes, curage du canal d'amenée : 24 demi-journées de prestations par an), enfin à payer une redevance annuelle couvrant les frais d'irrigation. Cette dernière était fixée pour les deux premières campagnes à 2 000 F CFA/ha pour le riz et 1 000 F CFA/ha pour le coton. Un arrêté ministériel a imposé une taxe unique de 7 000 F CFA/ha depuis 1969-1970.

Le comité de gestion supervise les activités d'une coopérative créée en juillet 1967. Son conseil d'administration comprend neuf membres élus, dont le président, tous locataires de parcelles, auquel se joint le responsable de l'encadrement agricole. Le conseil réunit les cultivateurs en assemblées générales pour les informer des décisions prises au début de chaque campagne agricole et leur donner les instructions sur les techniques à suivre et les dates de travaux à respecter.

La coopérative se charge d'opérations commerciales : vente des produits de nécessité courante (alimentation, vêtements, carburant, médicaments), achat des produits vivriers (mil) revendus en période de soudure, et d'opérations de transit : achat des productions (coton, produits maraîchers), stockage et revente à la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (C.F.D.T.) et à l'Union Voltaïque des Coopératives Agricoles et Maraîchères (U.V.O.C.A.M.).

Pour mener à bien ses activités, la coopérative ne peut compter sur aucune subvention. Elle ne reçoit que les cotisations annuelles des exploitants (part minimum : 200 F CFA). Chaque adhérent a acquis de une à cinq parts. Le capital social est peu élevé (170 000 F CFA en 1971) mais permet de contracter des prêts à la Banque Nationale de Développement (B.N.D.).

La gestion et l'exploitation du casier ont été confiées, dans le cadre du financement F.A.C., à la C.F.D.T. jusqu'à la fin de la campagne 1969-1970. Après quoi, le périmètre a été remis à l'Organisme Régional de Développement (O.R.D.) de la Volta Noire (2).

(1) La coopérative fournit les animaux de trait et les charrues contre remboursement en plusieurs annuités. En 1973, 85 paires de bœufs, 52 paires d'ânes, 33 charrues BM 2 M et 6 herse ont été recensées sur le périmètre.

(2) Les Organismes Régionaux de Développement (O.R.D.) ont été créés à partir de 1966, sur la base d'un découpage du territoire correspondant aux actuels départements. Les O.R.D. ont pour objet « de promouvoir le développement économique et social des populations de leur ressort territorial, dans le cadre d'une politique économique nationale intégrée ». L'O.R.D. de la Volta Noire englobe, dans ses activités d'encadrement et de vulgarisation agricole, la sous-préfecture de Tougan. Comparativement aux autres O.R.D., celle de la Volta Noire est la plus grosse productrice de coton : 9.000 tonnes en 1974 (production nationale : 30.500 T).

Le personnel d'encadrement se compose actuellement d'un chef de périmètre, assisté d'un adjoint et de trois encadreurs.

2.2. LES CULTURES HORS-CASIER :

Le personnel a sous sa responsabilité directe l'exploitation du périmètre aménagé mais il surveille aussi les cultures pratiquées sur les blocs « hors-casiers », pendant la saison pluvieuse.

Ces blocs, situés de part et d'autre des casiers irrigués, n'ont pas été défrichés mécaniquement. Ce sont les cultivateurs de Guiédougou qui ont spontanément nettoyé le terrain dès la saison des pluies 1967 pour y pratiquer la culture du mil. Selon leur conception, et par réflexe de sécurité, beaucoup de chefs de famille ont estimé en effet que les surfaces en riz qui leur avaient été octroyées n'étaient pas suffisantes pour assurer à elles seules l'alimentation des personnes qu'ils avaient à charge (1).

Voyant cela, le personnel d'encadrement a jugé bon de ne pas laisser des cultures « sauvages » se développer aux abords immédiats du périmètre. Aussi, a-t-il exigé des cultivateurs un assolement mil-coton sur leurs champs, tout en procédant à un découpage régulier de l'espace mis en valeur spontanément (délimitation de lots). Obligation a été faite également d'épandre sur les parcelles en coton 100 kg/ha d'engrais devant profiter au mil, cultivé sur la même parcelle l'année suivante. Cependant, outre le fait que les cultivateurs ont accordé d'emblée davantage de surfaces à la culture des céréales, les mauvaises conditions pluviométriques de 1970 à 1973 n'ont pas permis de respecter cet assolement : 1967-1968 : 163 hectares en coton (pour 200 ha en théorie) ; 1968-1969 : 150 ha ; 1972-1973 : 93 ha. La priorité a été accordée au petit mil.

Avec le retour d'une bonne pluviosité, l'accent a été mis à nouveau sur l'assolement mil-coton et actuellement le personnel d'encadrement veille d'autant plus à ce que ces normes soient respectées qu'il a projeté, pour la campagne 1974-1975, de ne plus cultiver de coton sur le casier.

Cette surveillance s'exerce sur les 400 ha bornés. Au-delà, les habitants de Guiédougou cultivent encore du mil sur des champs « de brousse », à l'intérieur de terroirs marka (au total : 200 à 250 ha estimés).

2.3. LES CULTURES EN PÉRIMÈTRE :

Prévu à l'origine pour une association riz-coton (de juillet à décembre), le périmètre produit aujourd'hui du maïs, du riz, du coton et du sorgho, en saison des pluies, et fournit à l'exportation des produits maraîchers de contre-saison.

Le tableau I permet de suivre l'évolution de la production du périmètre. Cette dernière a surtout été marquée par la mauvaise saison agricole 1970-1971, par une diminution constante des superficies en coton (2) et, depuis la campagne 1972-1973, par le développement des cultures maraîchères.

Dans le programme initial, pour rentabiliser l'infrastructure hydraulique, il avait été prévu 35 hectares de culture de contre-saison sur une partie des lots cultivés en coton durant la saison des pluies. Mais du fait que le casier était confié à la C.F.D.T., la priorité a été accordée à la culture du coton sur 105 hectares et la totalité de l'espace prévu pour la culture des légumes n'a jamais été utilisée rationnellement jusqu'en 1971 : 1967-1968 : moins de 1 hectare cultivé en pommes de terre et oignons, 1968-1969 : 5 hectares, 1970-1971 : 25,2 hectares. En outre, le contrôle des techniques culturales était tel que les rendements obtenus étaient faibles : 7 à 8 tonnes/ha pour la pomme de terre et 8 à 9 tonnes/ha pour les oignons.

Ce que ne montre pas suffisamment le tableau I c'est qu'à compter de la campagne 1972-1973, les superficies en culture de contre-saison se sont brusquement accrues sous l'impulsion de l'encadrement qui, dans le même temps, a décidé d'abandonner 10 hectares de parcelles difficilement exploitables (sols peu évolués d'érosion ou sols mal irrigués) et de contrôler étroitement les façons culturales. Au cours de cette campagne, il a été cultivé : 15,55 ha de pommes de terre, oignons et haricots verts (nouvellement introduits) dont la production a été vendue à la coopérative et 15 autres hectares en pommes de terre et tomates commercialisées directement par les cultivateurs (plus de 10 tonnes de tomates vendues). L'année suivante, les planches de haricots verts, tomates et concombres se sont développées sur le périmètre (50 tonnes de haricots vendues) et les rendements se sont nettement accrus. Pour la campagne 1974-1975, il est prévu 53 hectares de cultures de contre-saison dont la totalité de la production sera prise en charge par l'U.V.O.C.A.M. ; ce qui laisse encore 47 hectares pour d'autres produits qui seront commercialisés librement ou auto-

(1) Le même réflexe a été observé à l'Office du Niger et à la Vallée du Kou (O.R.D. de Bobo-Dioulasso).

(2) Le coton a été remplacé par le maïs et le sorgho dont la production, non commercialisée, n'est pas contrôlée. Ceci explique que dans le tableau I, il n'y ait pas de données sur l'évolution de ces deux cultures.

TABLEAU I
Productions contrôlées

	RIZ			COTON				POMMES DE TERRE			OIGNONS		
	Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha	Casiers Sup./ha	H. cas. Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha	Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha	Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha
67-68	40	24	0,6	97	163	132	0,50	0,8	8,3	8,4	0,07	0,6	8,3
68-69	40	60	1,5	105	147	214	0,85	3,9	32,8	8,4	1,1	15	13,5
69-70	40	100	2,5	105	198	180	0,59	8,3	63	7,6	14,3	122	8,7
70-71	14	56	4	95	206	110	0,36	9,8	81	6,4	15,4	157	10,1
71-72	10	20	2	32	168	61	0,24	8	66	8,3	11	99	9
72-73	39,5	80	2	70	172	55	0,23	8	83	10,4	10	120	12
73-74	39	78	2	33	93	16 (?)	0,92 (?)	4	100	25	3,25	65	20
74-75 (prévisions)	39	?	?	0	200 (?)	?	?	15	150 (?)	?	2	30 (?)	?
Production saison des pluies								Production de contre-saison					

	HARICOTS			POIVRONS			AUBERGINES		
	Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha	Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha	Sup./ha	Prod./T	Rdt/ha
67-68									
68-69									
69-70									
70-71									
71-72									
72-73	0,60								
73-74	8,30	50	6						
74-75 (prévisions)	35	250 (?)	?	1	20	?	?	20	?
Production de contre-saison									

N. B. : S/ha = superficie en hectares ; prod/tonnes = production (en tonnes) ; Rdt/ha = rendement à l'hectare ;
Cas. = casier ; H.C. = hors-casiers : pour le COTON uniquement.

consommés. La diversification des légumes est poussée au point que l'on envisage à moyen terme la culture des melons et des fraises.

La production de riz a considérablement baissé entre 1970 et 1972, à cause du déficit pluviométrique. Une irrigation d'appoint aurait pu éviter l'abandon (momentané) de la presque totalité des parcelles mais les coopérateurs ont refusé cette solution qui aurait été trop onéreuse (frais de pompage) pour une production dont la valeur marchande n'est pas très élevée. Pour pallier autant que faire se peut la diminution des superficies rizicoles, un accroissement des rendements a été tenté au moyen du repiquage. En 1970-1971, 12 hectares sur 14 ont été repiqués, ce qui explique le rendement de 4 tonnes/ha obtenu au cours de cette campagne. Cependant, l'année suivante, cette expérience n'a pu être poursuivie car la réfection tardive du canal d'amenée n'a pas rendu possible la mise en place des pépinières.

Depuis 1972-1973, la production a repris sur l'ensemble du bloc rizicole avec des rendements acceptables, compte tenu des façons culturales suivies : semis en ligne et rizières bénéficiant exclusivement des précipitations atmosphériques.

Plus encore que la fin du contrat C.F.D.T., après trois ans d'exploitation, ce sont les pluies déficitaires survenues au même moment qui ont irrémédiablement condamné la production cotonnière en casier. Celle-ci subissait depuis la première campagne la concurrence d'une culture hors-casiers, qui s'étendait davantage chaque année, provoquant la baisse progressive des rendements (0,8 à 1 tonne/ha en casier ; 0,3 à 0,5 tonne/ha en hors-casier). Cette baisse s'est encore accentuée pendant la « sécheresse ».

La C.F.D.T. s'était rendu compte que la culture cotonnière à Guiédougou ne présentait pour elle que des perspectives d'avenir très limitée, du fait de la faible superficie du casier, de l'impossibilité de pré-irriguer les parcelles en juin et surtout du peu d'engouement que manifestaient pour elle les exploitants.

En outre, pour les nouveaux responsables, cette culture présentait l'inconvénient d'occuper le sol jusqu'à mi-décembre, ce qui ne permettait pas de réaliser une production maraîchère dans les conditions optimales. Ceci fait que les superficies en coton ont encore diminué après la période de « sécheresse », au profit de celles du maïs et du sorgho et que la

décision a été prise de reporter, à partir de 1974-1975, toute la production cotonnière dans les lots hors-casiers, soit 200 hectares en assolement avec le petit mil. La production future est estimée, sur la base de 0,5 à 0,8 tonnes/ha, à 100-160 tonnes par an. Les exploitants travailleront de 0,50 à 1 ha de coton selon leurs possibilités en main d'œuvre et selon le nombre de coopérateurs qui seront admis à Guidougou.

Le réajustement de la production ne tient pas seulement à de nouvelles directives imposées par des conseillers techniques. Il est le fait tant du dynamisme du personnel d'encadrement que de la collaboration effective des usagers au nouveau programme. De ce point de vue le rôle joué par la coopérative est loin d'être négligeable. Après avoir été, de 1968 à 1970, pour les cultivateurs, un lieu de contestation permanente des responsables de l'aménagement, c'est actuellement en son sein que se décident chaque année (non sans discussions et quelques oppositions, il est vrai !) les orientations et les chiffres de production à atteindre par chaque coopérateur.

Le changement de politique agricole était de toute évidence devenu nécessaire en 1970. La coopérative se vidait de ses adhérents, peu enclins à perpétuer une culture cotonnière qu'ils jugeaient non rentable. De 1970 à 1972, l'O.R.D. de la Volta Noire, ayant hérité du périmètre, était fortement embarrassée pour proposer un quelconque programme de culture qui puisse être accepté par les usagers. Ces derniers, découragés par le manque de pluies qui n'autorisait même plus la culture du riz sur le casier, s'ingéniaient à étendre leurs champs hors-périmètre en espérant pouvoir vivre ainsi de leur récolte, comme sur les terroirs traditionnels. Le périmètre était en voie d'abandon.

La création en 1970 de l'U.V.O.C.A.M., chargée d'encadrer la production et la commercialisation des produits maraîchers au niveau national (1) ainsi que l'exemple donné par le périmètre de la Société Coopérative du lac de Bam (S.O.C.O.B.A.M.) à Kongoussi (O.R.D. de Kaya), lequel fournit des légumes (haricots verts) à l'exportation depuis 1967, ont décidé de la relance de l'exploitation du casier de Guidougou.

2.4. LE CYCLE DE PRODUCTION ACTUEL ET LES REVENUS DE L'EXPLOITATION :

La saison des pluies, qui commence à la mi-mai pour s'interrompre début octobre, est consacrée en priorité aux cultures vivrières. La monoculture du riz en semis direct est maintenue sur le bloc de 40 ha. Le riz est récolté en décembre-janvier, en même temps qu'a lieu le ramassage du coton.

Progressivement, le maïs a pris la place prédominante sur les parcelles vouées à l'origine au coton. Trois raisons essentielles ont amené la coopérative

à se consacrer à cette culture : la récolte de maïs (août-septembre) permet d'assurer la soudure avec celle des mils qui intervient en octobre-novembre ; elle permet de libérer tôt les parcelles pour la préparation des planches de légumes ; elle fournit une réserve de fourrage qui autorise une stabulation progressive du bétail détenu par les habitants de Guidougou. Cette apport fourrager est le bienvenu car, après les années de sécheresse, les pâturages ont été dégradés.

Au cours des deux derniers « hivernages », le sorgho a été associé au maïs sur le périmètre. Le sorgho pouvait ainsi bénéficier d'une irrigation d'appoint au cas où une interruption précoce des pluies serait venue perturber la maturation des grains (septembre-octobre). Dans l'optique des responsables du périmètre, la culture du sorgho en casier correspondait à une situation de transition. Le but de l'opération était d'une part de mettre tout en œuvre pour rassurer les habitants de Guidougou, après deux années de sécheresse. Ainsi pouvaient-ils espérer au moins une récolte de riz et de sorgho. D'autre part cette transition était un premier pas vers l'abandon de la culture du coton en casiers.

Aucune commercialisation des produits vivriers (y compris le riz) n'est assurée par la coopérative. Les exploitants consomment leur production ou la vendent librement.

Le calendrier intéressant les cultures maraîchères est défini en fonction d'un planning de commercialisation et d'évacuation de certains produits (haricots, poivrons, aubergines) par voie aérienne sur l'Europe.

La mise en place des planches de haricots s'étend ainsi sur huit à dix semaines pour permettre une production régulière du début décembre à la mi-mars. Parallèlement aux semis de haricots, les oignons sont plantés (pré-germination) ainsi que les pommes de terre, puis les tomates, l'ail et les poivrons. Ces productions atteignent de forts rendements : pommes de terre et aubergine : 15-25 tonnes/ha ; oignons et poivrons : 15-20 tonnes/ha ; haricots verts : 6 tonnes/ha.

Ce nouveau programme de production n'aurait pas eu le soutien actif des exploitants si ceux-ci n'y avaient trouvé intérêt. De fait, le statut économique des « colons » s'est sensiblement et rapidement amélioré. Le revenu annuel moyen d'un coopérateur était estimé en 1969-1970 à 47 600 F CFA dont 9 600 F provenait de la vente de coton. En 1972-1973, il s'est élevé à 75 000 F CFA avec une recette provenant de la culture du coton (Tabl. II) à peu près équivalente à celle de 1969-1970.

Si l'on ne tient pas compte des productions de céréales, auto-consommées en grande partie, le revenu net par exploitation, est passé de 28 300 F CFA à 47 800 F CFA, soit une augmentation de 41 % en deux ans. Compte tenu de l'extension des planches de haricots depuis 1973-1974 et de l'intro-

(1) U.V.O.C.A.M. compte comme principaux membres : quatre unions régionales, deux grandes coopératives (SOGOBAM et Guidougou) et quelques groupements de producteurs, dans le cadre des O.R.D.

duction des aubergines et des poivrons, tendant à accroître d'une dizaine d'ares par exploitation la superficie cultivée en produits de contre-saison, les revenus devraient encore s'élever.

Dès 1971, parmi les cultivateurs alors présents à Guédiougou, treize avaient réalisé un bénéfice net de plus de 40 000 CFA par la seule commercialisation des oignons et des pommes de terre et, en deux

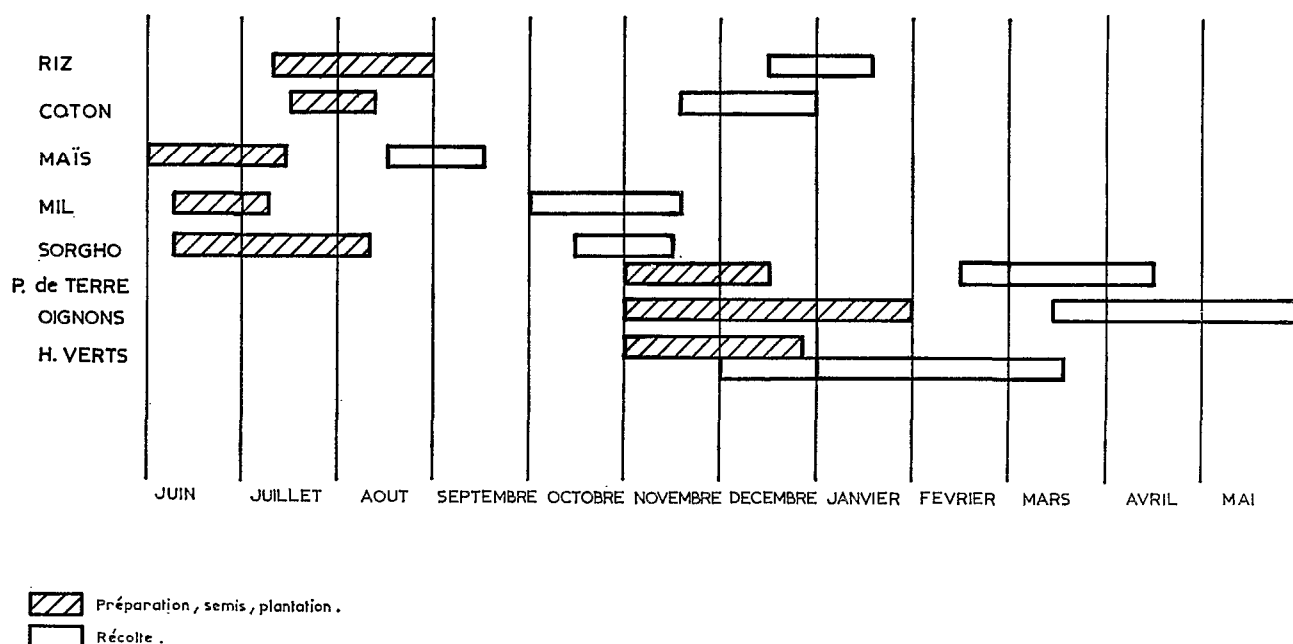


Fig. 5. — Guiedougou : calendrier agricole.

TABLEAU II

Comptes d'exploitation comparés : 1969-1970 et 1972-1973 (en francs C.F.A.)

1969-1970	Superficies	Production	Recette F. C.F.A.	Frais cultureux	Bénéfice net	Bénéfice net/ha
Coton.....	46 ares	546 kg	17 480	7 910	9 570	20 805
C. hors casier.....	90 ares	257 kg	8 250	4 490	3 760	4 177
Riz.....	20 ares	500 kg	10 000	2 680	7 320	36 600
Pommes de terre.....	5 ares	300 kg	9 600	4 480	5 120	102 400
Oignons.....	8 ares	400 kg	12 000	2 150	9 850	123 125
Mil.....	200 ares	1800 kg	12 000	—	12 000	6 000
	369 ares		69 330	21 710	47 620	
1972-1973						
Coton.....	10 ares	554 kg	17 730	7 980	9 750	16 253
C. hors casier.....	50 ares					
Riz.....	26 ares	520 kg	12 500	3 300	9 200	21 980
Pommes de terre.....	6 ares	632 kg	20 220	9 300	10 920	182 000
Oignons.....	4 ares	905 kg	27 150	4 700	22 450	561 250
Haricots verts.....	2 ares	120 kg	6 000	1 320	4 680	234 000
Sorgho.....	18 ares	900 kg	19 800	1 800	18 000	12 160
Mil hors casier.....	130 ares					
	246 ares		103 404	28 398	75 000	

D'après Cochelin (1970) et Tines (1973).

campagnes agricoles successives, l'ensemble des exploitants avait compris l'intérêt de ces cultures nettement plus rentables économiquement que celle du coton.

Les paysans ont adhéré de façon définitive aux cultures de contre-saison car celles-ci atteignent de forts rendements sans pour autant entraîner des frais de production supplémentaires.

coton : rendement 1,3 T/ha (maxima)-prix d'achat : 32-34 F/kg ; frais culturaux : 46 % de la recette.

pomme de terre : rendement 15-25 T/ha-prix d'achat : 32 F/kg ; frais culturaux : 45 % de la recette.

oignon : rendement 15-20 T/ha ; prix d'achat : 30 F/kg ; frais culturaux : 17 % de la recette.

haricot : rendement 6 T/ha ; prix d'achat : 50 F/kg ; frais culturaux : 22 % de la recette.

Notons que le prix d'achat du coton par la C.F.D.T., resté inchangé depuis une vingtaine d'années (1), est au mieux comparable à celui des produits maraîchers et, dans le cas du haricot, nettement inférieur.

Les cultivateurs sont sensibles également aux temps de travaux que requièrent ces différentes cultures. Sur ce point, la comparaison est encore à l'avantage des cultures maraîchères, non pas tant que les temps de travaux demandés à l'hectare soient inférieurs à ceux de la culture du coton (ils sont comparables) mais parce que les travaux ont lieu après la période consacrée aux cultures vivrières (2). En réalité, le maraîchage demande moins de travail que la culture cotonnière puisque les superficies cultivées sont nettement moins étendues.

Ainsi, dans des conditions favorables, le cultivateur produit-il 550 kg de coton sur une parcelle de 60 ares et retire-t-il de son travail un bénéfice inférieur à 10 000 F CFA pour 60 jours de travail, alors qu'en cultivant ne serait-ce que 4 ares d'oignons, il retire de sa production 20 000 F CFA pour 30 jours de travail effectif. Il ne reste pas insensible à cette constatation ; la notion de productivité ne lui est pas étrangère.

En 1968-1969, trente deux usagers sur 240 pratiquaient le maraîchage ; 177 sur 281 (63 %) l'année suivante, mais sur de petites surfaces. Actuellement, la totalité des coopérateurs cultive des légumes en contre-saison.

TABLEAU III

Nombre de journées de travail estimées par hectare et par personne

	Coton	Riz	Pomme de terre	Oignons	Haricot	Mil (traditionnel)
Irrigation....	4					
Labour attelé..	3	3	3	3	3	
Billonnage....	—	—	12	12	12	
Semis.....	8	12	—	—	6	5
Plantation....	—	—	6	—	—	
Repiquage....	—	—	—	50	—	
Sarclage.....	34	15	—	30	20	20
Traitements...	5	—	2	—	—	
Récolte.....	70	—	25	15	60	6
Re-semis.....	2	—	—	—	—	1
Démariage....	5	—	—	—	—	
Mise en eau...	—	3	—	—	—	
Surveillance...	—	38	24	24	12	30
Coupe.....	—	5	—	—	—	
Battage.....	—	30	—	—	—	
Pulvérisage...	—	—	1	1	1	
Buttage.....	—	—	12	—	—	
Pépinières....	—	—	—	8	—	
	131 j.	106 j.	85 j.	143 j.	114 j.	62 j.

D'après P. Cochelin (1970)

Alors que le coopérateur a vendu en 1970 pour un million de F CFA, elle a reçu de l'U.V.O.C.A.M. en 1972-1973, 2,6 millions de F CFA pour la vente des pommes de terre et 3,6 millions pour celle des oignons. En 1973-1974, la valeur des produits maraîchers a été supérieure à 7 millions ; elle serait, si les prévisions se réalisent, de l'ordre de 15 millions de F CFA en 1974-75.

En 1970, le rapport annuel rendant compte de la gestion du périmètre signalait : « de nombreux essais et introductions végétales ont été faits, mais il n'a pas encore été possible de mettre en place un programme cultural précis et économiquement valable ». Il apparaît que ce jugement, qui condamnait implicitement le casier du Sourou à l'abandon, est quatre ans plus tard infirmé. Toutefois, les difficultés inhérentes à l'exploitation d'un périmètre irrigué demeurent. Comme autrefois lorsque la C.F.D.T. dirigeait l'opération, certains usagers s'opposent (parfois assez vivement) aux décisions prises par la coopérative. D'autres sont mécontents des prix d'achat proposés. Enfin, l'orientation nouvelle donnée

(1) En 1956 : 32 F CFA premier choix ; 30 F CFA second choix et 28 F CFA troisième choix.

(2) Le temps de sarclage est notamment élevé pour le coton, au moment même où il est nécessaire de sarcler le mil et la rizière. La notion de « goulot d'étranglement » est parfaitement perçue par les cultivateurs.

à la production se heurte toujours à des problèmes de technologie ou de gestion. La mobilité des exploitants, d'une campagne à l'autre, signalée précédemment, paraît être en relation avec la plus ou moins grande importance des ces problèmes.

3. Les difficultés rencontrées

La technique d'irrigation, la gestion financière de la coopérative et l'absence de discipline souhaitable de la part des usagers empêchent encore l'opération d'être pleinement efficace.

Les problèmes dérivés de l'aménagement hydraulique sont évoqués à la fin de chaque campagne, dans les rapports de l'encadrement agricole. L'éboulement des berges du canal, par le ruissellement et le passage des animaux, provoque son comblement lent et nuit à l'arrivée de l'eau à la station de pompage. En pratique cette situation peut se traduire en année sèche (comme ce fut le cas en 1970-1971) par une réduction du débit de pompage de plus de 50 %. Même en année « normale », l'irrigation des parcelles situées en bout de canalisation est insuffisante en fin de saison sèche. En 1972-1973, la culture de la pomme de terre a dû être interrompue très tôt par manque d'eau en avril. Le curage partiel du canal au cours des campagnes 1971-1972 et 1973-1974 a résorbé momentanément cet obstacle. Cependant, il serait nécessaire que le canal soit entretenu chaque année. L'irrigation est freinée également par le mauvais planage des parcelles. Six hermes seulement fonctionnent sur le périmètre. Le nivellement a bien été amélioré au fur et à mesure de la mise en place des cultures de contre-saison, mais il n'est pas encore jugé satisfaisant. Les encouragements prodigués aux cultivateurs (sous la forme de don en farine de maïs, à ceux qui passent la herse sur les parcelles de 5 ares) n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

De son côté, la gestion financière se heurte à des problèmes difficiles à résoudre, tels les frais de pompage, qui se sont accrus avec l'extension du maraîchage et qui ne peuvent être couverts intégralement par les redevances, pourtant jugées lourdes par les usagers.

Au cours des dernières années, la gestion de la coopérative a surtout été rendue délicate par le fait que certains cultivateurs vendaient sur les marchés locaux une partie de leur récolte de coton, échappant ainsi au paiement des frais culturaux (engrais-insecticides) qui sont déduits, à l'achat de la production, par la coopérative, et aussi en raison du mécontentement que manifestait la majorité des exploitants devant les exigences de la coopérative en matière de commercialisation de certains produits,

au gré des campagnes agricoles. Si la coopérative exerce un monopole sur la commercialisation du coton depuis 1968 et sur celle des produits introduits depuis 1972, il n'en est pas de même pour ce qui concerne la commercialisation des oignons et des pommes de terre. Après avoir acheté la totalité de ces deux dernières productions de 1968 à 1972, depuis cette dernière date, elle n'en a plus commercialisé qu'une partie (marquant son intérêt pour les autres cultures de contre-saison), tout en exigeant qu'un certain tonnage lui soit réservé en fonction des offres d'achat qui lui étaient transmises. Ces offres, variant d'une année à l'autre (et diminuant pour les oignons), n'ont pas satisfait pleinement les coopérateurs. Aussi, ces derniers ont-ils préféré écouler leur production sur les marchés locaux où des commerçants venaient les leur acheter à des prix, du reste, supérieurs à ceux proposés par la coopérative.

Dans ces conditions, la coopérative ne pouvait recouvrer la totalité de ses dépenses à cause des ventes « sauvages », ni garantir l'exécution de marchés, pourtant intéressants, avec l'U.V.O.C.A.M. et l'U.R.C.A.B.O. (Union Régionale des Coopérateurs Agricoles de Bobo-Dioulasso). En 1973, 10 % de la quantité de pommes de terre qu'elle devait commercialiser, ont manqué en fin de campagne. Deux décisions sont venues résoudre, en partie, ces problèmes : l'administration locale a décidé de contrôler les marchés et de sanctionner les contrevenants, notamment pour la vente illicite du coton ; de son côté, la coopérative autorise, depuis une année, la vente libre des pommes de terre une fois honoré le marché avec l'U.V.O.C.A.M. La vente libre des oignons, quant à elle, n'est pas entravée car la coopérative en achète de moins en moins et parvient à obtenir des exploitants les quantités qu'elle leur demande. Ainsi, à la fin de la dernière campagne, des commerçants sont venus de Bobo-Dioulasso pour acheter le reliquat de la production (40 tonnes) tandis que 50 tonnes étaient écoulées sur le marché local. La première décision, à caractère nettement coercitif, a été mal accueillie, mais la seconde semble avoir satisfait les intéressés. De plus, elle est le signe d'une réussite de l'opération maraîchère car, si la concurrence s'engage entre les commerçants et les coopératives d'achat, c'est que la production répond à une demande qui, pour être encore limitée, n'en est pas moins réelle.

Le personnel d'encadrement formule encore certains griefs à l'encontre des exploitants qui, selon lui, ne portent pas suffisamment d'attention aux pratiques culturales et n'exécutent pas la totalité des prestations auxquelles engage la signature de la convention annuelle d'exploitation. D'une part, les usagers ne suivent pas les recommandations relatives

à une surveillance assidue du réseau des canaux tertiaires et au strict respect des tours d'irrigation. Il leur est reproché également, de ne pas niveler correctement leurs parcelles, de ne pas pratiquer des semis suffisamment serrés, de ne pas suivre toutes les consignes de traitements insecticides et d'être souvent en retard pour leurs sarclages. D'autre part, les cultivateurs laissent divaguer leurs animaux sur le casier, sont souvent absents les jours de travaux collectifs (35 % d'absents) et n'ont pas tous acquis le matériel de labour et les animaux de trait, contrairement aux termes de la convention. Les coopérateurs qualifient de contraintes ce qui est nécessité et discipline. Ces problèmes sont communs à tous les périmètres aménagés où l'on désire obtenir une production intensive.

Il est possible de mesurer le bilan de ces difficultés, mais aussi de diagnostiquer leur résorption progressive, par les informations suivantes : à la fin de la campagne 1967-1968, sur un effectif de 285 exploitants 42, soit 15 % ont été évincés pour n'avoir pas répondu aux conditions de mise en valeur posées par les responsables de la C.F.D.T. Au cours des dernières campagnes agricoles, le nombre d'évictions s'est réduit à 29 (1970-1971), 23 (1971-1972) et 15 (1972-1973). Parallèlement, le nombre de démissions a été de 12, 19 et 7.

Cette évolution dénote une accoutumance progressive des coopérateurs aux règlements de gestion et au respect des normes culturales, mais elle tend à montrer également que cette accoutumance s'est manifestée parallèlement au réajustement de la production.

Durant les trois premières campagnes, animées par la C.F.D.T., le paysan était orienté vers une monoculture non vivrière ce qui ne pouvait le satisfaire ; d'où son manque d'assiduité et la préférence nettement manifestée pour les cultures de mil hors-casier, aux dépens des soins culturaux qu'il était sensé apporter aux cotonneraies.

Mis à part les exploitants évincés, la majorité des exploitants « tolérés » sur le périmètre étaient, en réalité, tenus de rester membres de la coopérative

parce qu'ils étaient endettés vis-à-vis de cette dernière. A la fin de la campagne 1971-1972, 120 coopérateurs sur 170 (70 %) n'avaient pu rembourser leurs dettes cumulées sur plusieurs années. Par ailleurs, depuis le début de la mise en exploitation de Guiédougou, 95 autres avaient préféré fuir sans s'acquitter de leurs redevances.

Le développement des cultures maraîchères n'a pas fait disparaître les démissions et les évictions, mais leur nombre a sensiblement diminué ; ce qui signifie qu'à côté de cultivateurs qui ne parviennent pas à s'adapter à la culture irriguée, une majorité existe maintenant, qui se trouve satisfaite des conditions d'exploitation. N'hésitons pas à dire que les mécontents seraient encore moins nombreux si la culture du coton était laissée à la seule initiative des cultivateurs au lieu d'être contrôlée de façon suivie par les encadreurs.

En 1972-1973, 53 coopérateurs sur 155 ont encore contracté, en cours de campagne, une dette de 110 000 F CFA, venant s'ajouter aux 173 000 F de la campagne précédente (en partie à cause du coton ...). Cependant, 102 autres, considérés comme « de bons éléments, progressant dans leur travail » ont reçu au total 1 941 000 F CFA pour leurs productions maraîchères et 769 000 pour leur production cotonnière.

4. Des motivations diverses

L'inégale application des paysans aux différents thèmes culturels, qui détermine leur degré de réussite économique et, en dernier ressort, leur insertion dans la collectivité de Guiédougou tient aussi à certains particularismes de groupe.

Dans ce contexte, il apparaît que les cultivateurs mossi se sont mieux adaptés au statut de coopérateurs que les Samo et surtout les Marka. La relative stabilité du groupe mossi est notamment apparue pendant la « passe » difficile des années 1970-1971. Toutefois, au cours des deux dernières années, les Samo et les Marka semblent s'être ressaisis.

TABLEAU IV
Évolution du nombre de familles des différents groupes.

	1966	1967	1970	1972	1973
Mossi.....	52 35 %	88 31 %	79 36 %	} 75 48 %	75 35,2 %
Samo.....	93 63 %	139 49 %	103 46 %		86 40,3 %
Marka.....	3 2 %	58 20 %	33 15 %		52 24,5 %
Divers.....	— —	— —	6 3 %		
TOTAUX.....	148	285	221	155	213

Ces différences de comportement d'un groupe à l'autre, dans des contextes homogènes (gestion C.F.D.T., suivie de la gestion O.R.D.-U.V.O.C.A.M.) tiennent pour l'essentiel à leur origine respective : les Marka habitent les villages riverains du périmètre ; les Samo sont venus, pour ainsi dire, en voisins ; les Mossi sont des étrangers.

Sur les 42 évictions prononcées en fin de campagne 1967-1968, 32 concernaient des Marka et 10 des Samo. Les années suivantes, que ce soit par évictions, démissions ou fuites, les effectifs samo et marka ont continué de diminuer, du quart pour les premiers et de la moitié pour les seconds. A la fin de l'année 1972, les Marka n'étaient plus que 10 et les Samo une soixantaine.

Dans le même temps, une mobilité affectait le groupe mossi sans toutefois vraiment entamer la force de son effectif. A la fin de 1967, sur 88 familles mossi, 11 départs volontaires sont enregistrés pour 11 installations intéressant la campagne agricole suivante. En fin de campagne 1968, sur un effectif identique à celui de 1967, on note 18 départs et 15 arrivées, 85 familles mossi sont donc présentes au cours de la campagne 1969, qui est sanctionnée par 16 départs suivis de 10 arrivées, portant l'effectif du groupe à 79 pour la campagne 1970. Entre 1970 et 1972, on note 9 départs contre 8 arrivées.

Les principaux reproches adressés aux Samo et Marka ont été leur manque d'assiduité sur les parcelles ainsi que la médiocrité des soins qu'ils apportaient aux cotonneraies. De leur côté, les intéressés affirmaient aux encadreurs que « travailler ainsi, c'était ressusciter la force » (allusion aux cultures obligatoires de la période coloniale). Aussi marquaient-ils leur désaffection pour la culture du coton et préféraient-ils s'occuper en priorité de leurs champs de mil hors-casiers ; ce qui avait inmanquablement pour résultat une production cotonnière des plus médiocres, d'où endettement, évictions ...

L'absentéisme des Marka était le plus remarqué. 35 hectares de coton avaient été réservés aux villageois de Lanfiera, Gouran et Yaran mais sans obligation pour eux de résider au village de Guiédougou. Dans ces conditions, il leur était difficile de surveiller l'irrigation de leurs parcelles. D'autres « tentations » distraient les Marka de leurs tâches, ne serait-ce que le petit commerce et la pêche dans le Sourou (1). Leur présence sur les marchés leur permettait de disposer régulièrement de petits revenus dont la somme globale pouvait être en fin d'année supérieure à la recette du coton.

On peut dire que si les Samo étaient peu motivés par les cultures imposées à Guiédougou, les Marka, quant à eux, ne l'étaient pas du tout.

« Ces personnes ont adhéré à la coopérative en 1967, plus ou moins par obligation, en s'imaginant qu'il y avait là un moyen de gagner sans trop d'efforts. La désillusion a conduit à une sélection des « meilleurs » lit-on dans le rapport de la coopérative pour l'année 1970.

Depuis que la culture du coton n'est plus prioritaire, la désaffection des Samo et des Marka vis-à-vis de la coopérative s'est sensiblement amoindrie. Sans avoir retrouvé leurs effectifs initiaux, ils se présentent chaque année plus nombreux. Des départs sont enregistrés en fin de saison mais leur nombre est dépassé par celui de nouvelles candidatures.

Les Mossi ont toujours été mieux considérés par les responsables de Guiédougou. « Le Mossi est celui qui est connu pour avoir accepté les vicissitudes (...) celui qui a foi et confiance dans l'œuvre entreprise » (KARAMBEGA, 1970). « Les Mossi sont des étrangers. Leur mentalité est différente de celle des autochtones qui restent ancrés à leur milieu. Ils sont plus réceptifs aux méthodes modernes de la culture et manifestent plus d'esprit d'initiative ... Ils représentent un élément humain très positif dans le cadre d'un projet d'aménagement » (QUEANT, DE ROUVILLE, 1969 : 245-246).

Les Mossi sont cités parmi les meilleurs cultivateurs du périmètre. En 1968-1969, sur 85 exploitants de ce groupe, 36 obtenaient de la vente du coton plus de 10 000 F CFA chacun de bénéfice net. Parmi les 8 meilleurs cultivateurs d'oignons (bénéfice net par exploitant : de 22 000 F CFA à 49 000 F CFA), 5 étaient mossi. En 1973-1974, le score n'a pas varié : parmi les coopérateurs reconnus les meilleurs, on dénombre 12 Mossi sur 20 cultivateurs pour le coton, 9 sur 20 pour le riz et 13 sur 20 pour le maraîchage. En outre, ce sont les plus laborieux. Ils défrichent les « brousses » des terroirs marka pour cultiver mil, sésame et coton.

Pour expliquer ce dynamisme, il faut savoir que les Mossi déclarent avoir quitté leurs villages faute d'y trouver suffisamment de terres à cultiver et s'être établis à Guiédougou pour pouvoir y cultiver toute l'année grâce aux possibilités d'irrigation.

Le jugement favorable porté depuis longtemps sur les Mossi « travailleurs et disciplinés », qui a fait de leur pays un des « réservoirs » de main d'œuvre de l'Afrique Occidentale est tout aussi connu que les

(1) Le produit d'une pêche peut atteindre 1.500 F CFA, vendue sur le marché de Lanfiera. Un cultivateur marka, après cinq mois de travail, obtenait en moyenne 5 à 6.000 F CFA de sa vente de coton.

difficultés économiques propres aux régions mossi et les mouvements d'émigration qui leur sont liés. Il n'est donc pas étonnant de constater l'attrait que Guédiougou exerce sur eux, d'autant plus que la région de Tougan, au moins sur ses marges orientales (Kiembara), est une de leurs aires de colonisation agricole ancienne (fig. 1).

La station agricole de DI avait déjà attiré une dizaine de familles mossi dès 1956-1958 et les projets d'aménagements prévus dans la vallée du Sourou avaient provoqué, à la même période, l'installation d'autres familles dans les villages samo et marka, où elles demeuraient en situation d'attente. Leur ambition, qui était de s'établir sur des casiers irrigués, s'est trouvée vaine, mais elles n'en sont pas moins restées sur place. Quand le périmètre de Guédiougou a été aménagé, elles ont sollicité l'obtention de parcelles en même temps que d'autres familles venues des villages de colonisation mossi proches, ou encore directement du pays d'origine.

Ce contexte fait que la structure du groupe mossi est bien particulière : les immigrants se répartissent en deux catégories qui s'équilibrent à peu près depuis 1966 ; les uns sont venus directement du pays mossi (Boussé, Kongoussi, Yako et surtout Ouahigouya et Gourcy), les autres sont venus indirectement (Office du Niger, Nouna, Kiembara, Tougan) mais leurs villages d'origine se situent dans les mêmes régions que ceux de la première catégorie. De plus, 90 % des chefs de familles ont émigré pour des durées de trois à sept ans, dans des pays voisins : outre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces hommes ont exercé au cours de leur vie des activités diverses, ont côtoyé d'autres populations, ont déjà connu le statut d'étranger, ce qui est important pour apprécier leur dynamisme à Guédiougou au milieu de groupes autochtones. La présence parmi eux du nombre le plus important d'anciens colons de l'Office du Niger leur a permis de s'adapter rapidement à la culture irriguée, aux traitements insecticides et au maniement du matériel agricole.

Ajoutons que 54 % de ces chefs de famille sont âgés de 25 à 39 ans, que près de la moitié d'entre eux sont polygames (42 %) et qu'ils sont à la tête de petits groupes familiaux rarement supérieurs à 7 personnes parmi lesquelles deux à trois sont actives (1). Cette structure familiale, qui correspond

à l'unité de production et de consommation, est mieux adaptée au type de travail demandé à Guédiougou (une parcelle par ménage-exploitation) que celle des Samo et des Marka, « traditionnelle », plus large, comportant plusieurs ménages qui ne s'entendent pas toujours parfaitement pour les travaux agricoles et à l'intérieur desquels le rapport actifs/inactifs n'est pas aussi favorable que dans les ménages mossi. Cette différence est encore accentuée par le fait que les femmes mossi participent à tous les travaux agricoles alors que la tradition marka interdit aux femmes de sarcler, ce qui constitue un lourd handicap (Tabl. III).

Enfin, la proximité du pays d'origine permet aux Mossi de profiter d'une main d'œuvre familiale saisonnière, qui leur vient en aide aussi bien pour le sarclage du coton que pour la récolte des haricots. La main d'œuvre familiale chez les Samo et les Marka, bien que sur place, ne peut intervenir qu'une fois les travaux agricoles de saison des pluies terminés.

L'ensemble de ces facteurs explique la plus grande facilité du groupe mossi à s'adapter au cadre technologique imposé sur le périmètre. Cette aptitude a eu pour conséquence de rendre ce groupe majoritaire en 1972 (2) après les désistements importants enregistrés dans les deux autres groupes. Si les Mossi ne sont plus majoritaires aujourd'hui, cela provient d'une part de l'intérêt nouveau manifesté par les autochtones au nouveau programme de production et d'autre part, d'une politique des nouveaux responsables de l'encadrement, soutenus par les autorités administratives, qui tend à ne pas laisser se constituer, sur les bords du Sourou, un groupe de colons étrangers qui serait prédominant. Les qualités des Mossi ne sont nullement mis en cause, mais la dynamique mossi a été volontairement freinée pour permettre aux populations locales de profiter du secteur de production qu'est Guédiougou (3).

La politique actuelle du personnel d'encadrement étant, par ailleurs, d'intensifier la production maraîchère, l'idéal vers lequel tend le conseil de gestion est de donner à chaque exploitant une parcelle de 25 ares irriguée. Comme actuellement, la superficie moyenne est de 50 ares, il y a donc possibilité d'installer 200 nouveaux coopérateurs sur le péri-

(1) La répartition en classes d'âge du groupe mossi est : moins de 15 ans : 61 %, 15-59 ans : 38 % et 60 ans et plus : 1 %.

(2) En 1972, ce n'est pas 80 familles mossi (chiffre des exploitants admis par la coopérative) qui sont dénombrées à Guédiougou par le recensement administratif, mais 92. La différence provient de la présence dans le village de familles parentes ou alliées de celles établies à Guédiougou. Dans l'attente de l'obtention d'un lot irrigué, ces familles mossi participaient aux travaux agricoles (saliés) et grossissaient ainsi la main-d'œuvre disponible pour les usagers mossi.

(3) Déjà en pays samo, notamment autour de Tougan, la pénétration mossi a été spontanément arrêtée par les populations locales. Les mauvaises saisons pluvieuses des dernières années ont contraint les cultivateurs à rechercher les terres les plus humides, dans les bas-fonds. Les Mossi n'ont pu y accéder qu'exceptionnellement.

mètre. En supposant que le conseil de gestion main-
tienne les groupes d'exploitants dans les proportions
qu'ils présentent aujourd'hui : 35 % mossi, 40 %
samo et 25 % marka, les chances seraient donc
offertes à chacun d'eux de doubler son effectif.

5. Un petit périmètre parmi d'autres

Par la faible superficie de son périmètre et l'effectif
réduit de ses exploitants, Guédougou ne peut être
comparé aux aménagements hydro-agricoles de la
vallée du Kou (Bobo-Dioulasso) et a fortiori à ceux
de l'Office du Niger. Il se rapprocherait davantage
des réalisations « au ras du sol » telles Bulbi (76 ha),
Mogtedo (70 ha), Lac de Bam (50 ha) ou Louda
(120 ha) en pays mossi, à cette différence près que
sur ces aménagements la production n'est pas encore
intensive et qu'ils n'intéressent que les populations
riveraines (1).

Quoi qu'il en soit, il est bien évident que ce n'est
pas à l'étendue des casiers ni au montant de leurs
marchés, financés par des organismes étrangers, que
se juge l'intérêt de telles opérations ; mais bien aux
conditions d'exploitation et de gestion qui les carac-
térisent. De ce point de vue, nombre d'aménagements
présentent des situations comparables, révélatrices
des difficultés rencontrées au cours de la mise en
application de leur programme de production.

D'une façon générale, les problèmes rencontrés sur
les périmètres aménagés résultent de programmes
culturels à hauts rendements que l'on veut réaliser
au moyen d'une main d'œuvre paysanne tradition-
nelle, en espérant que cette dernière acquerra rapi-
dement un souci de productivité. De telles conditions
entraînent tôt ou tard une chute de la production,
l'endettement des exploitants, leur mobilité (fuites,
éviations) ainsi que l'obligation, pour les responsables,
de réviser les normes d'exploitation, afin de ne pas
courir à un échec irrémédiable.

L'écart constaté entre la réalité et les programmes
initiaux dérive le plus souvent de la compétition
qui se manifeste, dès la mise en exploitation, entre
les cultures commerciales imposées sur le périmètre
(notamment dans le cas du coton) et les cultures
vivrières qui sont tolérées sur son pourtour. L'« iner-

tie » des usagers se manifeste par le manque d'entre-
tien du réseau hydraulique, lequel entraîne parfois
l'abandon de parcelles.

Généralement, il y a lieu de constater partout
l'absence de discipline collective dans un cadre
dirigiste : « les colons n'ont pas conscience de former
une communauté d'intérêt. Ils gardent l'impression
de travailler pour une entreprise qui leur est étrangère
et dont ils sont les employés » (GUILLAUME, 1960,
p. 287).

Dans un tel contexte, un groupe d'exploitants
émerge souvent de la masse des cultivateurs (le cas
des Mossi) et son dynamisme relatif permet aux
responsables des aménagements d'affirmer que leurs
programmes seraient réalisables si la majorité des
cultivateurs n'étaient pas des « incapables ».

Le bilan s'énonce ainsi : les populations ne sont
pas concernées par les aménagements, car elles ne
sont pas motivées par les cultures qui leur sont
proposées ; le mode d'exploitation des terres ne
favorise pas l'implantation durable de la main
d'œuvre que l'on souhaiterait pourtant stable ; au
mieux les projets d'association entre autochtones et
immigrés sont progressivement détournés du fait de
l'implantation d'un fort contingent d'étrangers.

Que face à la complexité de ces situations propres
aux aménagements agricoles où la production dépend
d'une colonisation agricole dirigée (2), le périmètre
de Guédougou, après une période critique, apparaisse
comme ayant résolu ses principaux problèmes est
sans doute à rattacher à la qualité de son personnel
d'encadrement ainsi qu'à une conjoncture favorable
à la commercialisation des produits maraîchers.

Encore fallait-il profiter de cette conjoncture et
savoir y associer les paysans sans que, pour eux,
ce soit « le retour à la force ». L'opération paraît
avoir été réussie tout en offrant aux populations
intéressées un cadre économique (et social) relati-
vement souple : les paysans n'ont pas renoncé aux
cultures vivrières de saison pluvieuse et ils occupent
ce qui était auparavant la « morte-saison » par des
travaux agricoles à hauts revenus (3).

Le seul risque que peut courir la coopérative est
de provoquer un nouveau désengagement des utili-
sateurs par une intensification trop poussée et trop

(1) Office du Niger : 55.600 ha en 1971. Cf. note n° 1, p. 38. Les aménagements de la Vallée du Kou (au nord de la ville de Bobo-Dioulasso) concernent 1.200 ha de casiers rizicoles. Une partie du périmètre a été mise en exploitation depuis 1970. Deux ans plus tard, 550 familles (4.500 personnes) étaient établies dans trois villages créés à leur intention. En 1972, 42 % des colons étaient mossi, 32 % provenaient de l'O.R.D. de la Volta Noire et de la région environnante et 26 % des villages riverains. Bulbi (O.R.D. de Ouagadougou) et Louda (O.R.D. de Kaya) : 170 exploitants ont des surfaces de rizières aménagées en aval de barrages.

(2) L'autre solution étant l'exploitation en régie directe. Après de multiples déboires liés à la culture du coton par les colons, la direction de l'Office du Niger a opté pour une culture cotonnière en régie directe.

(3) Le personnel de la Coopérative a observé un ralentissement du rythme des départs en migration (Côte d'Ivoire). Les revenus provenant des cultures de contre-saison pourraient en être la cause.

rapide du maraîchage (projet de 25 ares/exploitant). Il se produirait alors une nouvelle sélection parmi les usagers, mais que seraient ces paysans privilégiés dans le contexte environnant? Quel exemple donneraient-ils si ce n'est celui de réussites personnelles sans commune mesure avec le « milieu traditionnel » ambiant? Aujourd'hui, les thèmes culturels de Guiédougou sont imités par des cultivateurs qui, sans être établis sur le périmètre, pratiquent la culture des légumes à proximité des puits (ou puisards), dans les bas-fonds des terroirs voisins et s'équipent en petit matériel pour la culture du mil.

Sans parler de manière trop hâtive de « tache d'huile », il y a assurément un « rayonnement » de Guiédougou sur le paysannat de la région du Sourou. Le redressement spectaculaire de la situation économique a eu plus d'impact en deux ans sur les villages voisins que la réussite de quelques cultivateurs depuis 1967, parce que l'orientation nouvelle donnée à la production a satisfait non plus une minorité de privilégiés, mais la majorité des usagers. C'est en ce sens que Guiédougou a valeur d'exemple.

Et cet exemple peut être suivi parce qu'il existe en Haute-Volta, dans nombre de villages, des paysans qui ont compris l'intérêt du maraîchage et le pratiquent spontanément, à petite échelle. Le maraîchage n'est pas seulement une culture d'exportation réservée à quelques périmètres de production, mais répond à un besoin des populations et tend à se développer (1).

Dans ces conditions n'est-il pas possible de songer à une consommation intérieure et, pour ce faire, de multiplier les petits secteurs agricoles, aménagés à peu de frais? Combien de barrages existe-t-il déjà en Haute-Volta sans aucun aménagement hydraulique en aval? Est-il encore besoin d'attendre la manne des organismes internationaux pour financer des projets importants dont la rentabilité n'est pas certaine? Pensera-t-on un jour « développement » sans y associer le mot « coton », en songeant enfin à l'intérêt immédiat des populations?

Ouagadougou, décembre 1974.

Manuscrit reçu au S.C.D. de l'O.R.S.T.O.M. le 29 janvier 1976.

(1) De 4.000 tonnes en 1971, la production maraîchère de la Haute-Volta passerait à 6.000 tonnes en 1976. Actuellement, les exportations sont de 260 tonnes/an vers l'Europe et 100 tonnes/an vers les pays côtiers. Il est prévu que ces exportations s'élèvent d'ici 1976 à 1.100 tonnes/an vers l'Europe et 600 tonnes/an vers les pays côtiers. Cependant, l'augmentation du prix des hydrocarbures grève de 25 à 30 % le coût du fret et réduit la marge de bénéfice. Par ailleurs la capacité d'exportation est limitée par le quasi monopole exercé sur le fret par UTA et Air Afrique. Enfin, des marchés intéressants se ferment du fait de la concurrence d'autres pays producteurs mieux placés. Le haricot, depuis 1973, n'entre plus en franchise de douane dans les pays de la C.E.E., les oignons accusent une baisse de 60 %.

BIBLIOGRAPHIE

- COCHELIN (P.), 1970. — *Périmètre irrigué du Sourou*, Dédougou, 26 p. multigr.
- GUILLAUME (M.), 1960. — « Les aménagements hydro-agricoles de riziculture et de culture de décrue dans la vallée du Niger » in *Agronomie Tropicale*, vol. XV, nos 1, 2, 3, 4.
- HELLO (G.), . — *La colonisation et la main-d'œuvre au Soudan et en Haute-Volta*, publication du Comité du Niger, s.l.s.d., 38 p.
- IZARD (M.), IZARD-HÉRITIER (F.), 1959. — *Aspects humains de l'aménagement agricole de la vallée du Sourou*, I.S.H.A., Bordeaux, 78 p. multigr.
- KARAMBEGA (A.), 1970. — *Le paysan de Guiédougou dans le processus de développement agricole de la Haute-Volta*, Mémoire E.N.A., cycle B.
- QUEANT (T.), DE ROUVILLE (C.), 1969. — *Agriculteurs et éleveurs de la région du Gondo-Sourou*, C.V.R.S., Ouagadougou, 286 p. multigr.
- RABAN (A.), 1969. — *Compte rendu sur le périmètre du Sourou et la coopérative de Guiédougou*, Lanfiéra, 13 p.
- TINES (A.), 1973. — *Compte rendu sur le périmètre du Sourou et la coopérative de Guiédougou*, Lanfiéra, 9 p. multigr.
- THEVENIN (M.), 1972. — *Comité de gestion du 17 avril 1972, coopérative de Guiédougou*, O.R.D. Volta Noire, 10 p. multigr.
- et : Cahiers de recensement 1969 et 1972 du village de Guiédougou, arrondissement de Kassoum, sous-préfecture de Tougan.
- Questionnaire de l'enquête C.V.R.S. effectuée à Guiédougou en 1969, communiqué par C. DE ROUVILLE.